

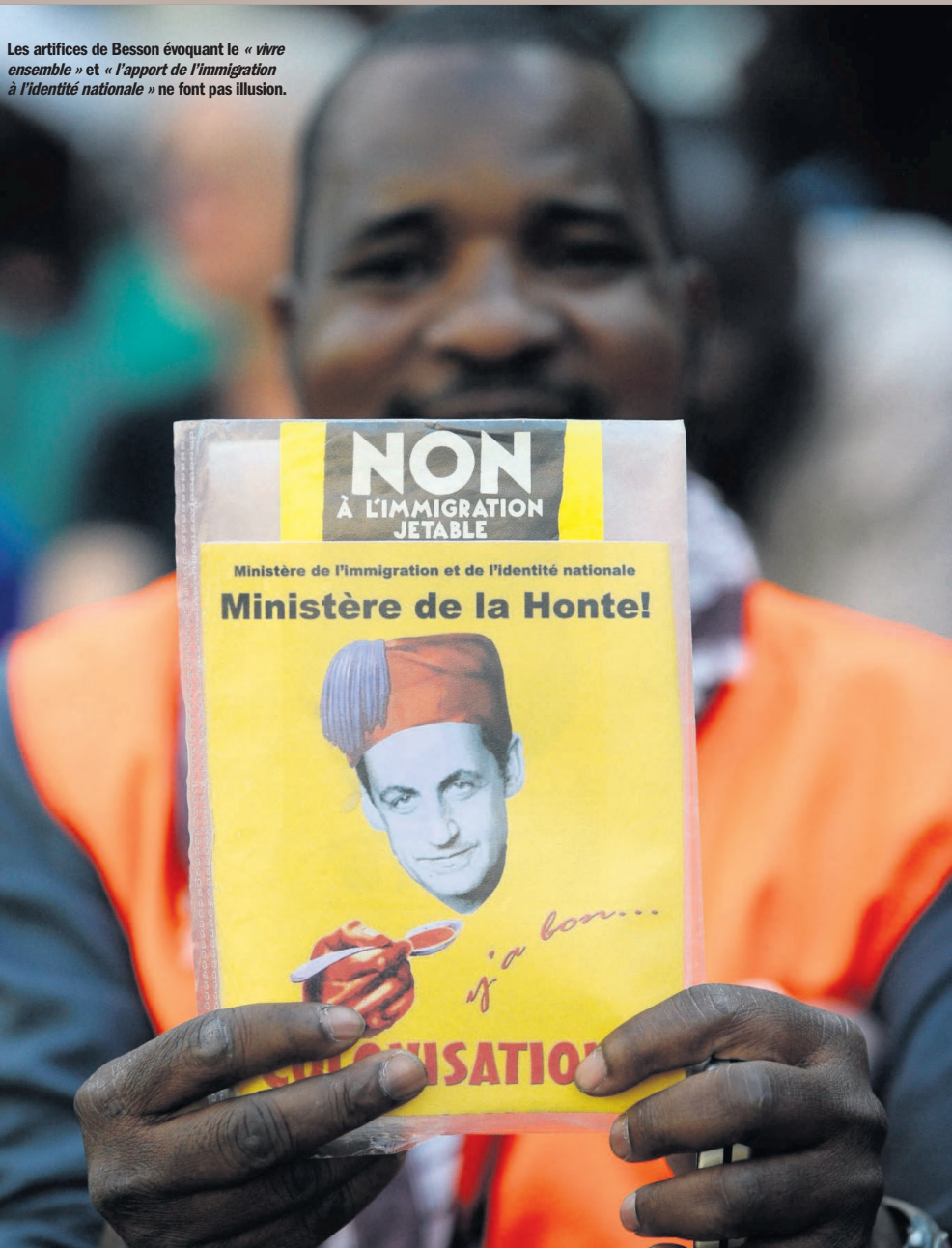
« L'étranger, c'est l'ennemi. Le plus souvent, cette conviction sommeille dans les esprits, comme une infection latente. »

Dans *Si c'est un homme*, Primo Levi nous pousse à la vigilance face à cette fausse logique de « l'étranger, c'est l'ennemi, or il faut combattre l'ennemi ».

17 350

C'est le nombre de sans-papiers expulsés par **Éric Besson** entre janvier et septembre.

Les artifices de Besson évoquant le « vivre ensemble » et « l'apport de l'immigration à l'identité nationale » ne font pas illusion.



« Une dérive identitaire »

Juppé et Villepin s'inquiètent d'une remise en cause des fondements de la nation.

Le Parti communiste, par la voix de Pierre Laurent, avait exprimé son indignation à propos de l'initiative de Nicolas Sarkozy, sous le faux nez d'Éric Besson, de lancer un débat sur « l'identité nationale ». Pierre Laurent y voyait une sorte de remugle des thèses en vogue sous le régime de « l'État français » et de la « révolution nationale ». Cette appréciation avait provoqué une violente réplique de Dominique Paillé, au nom de l'UMP. La suite des événements n'a fait que confirmer l'inspiration pétainiste de l'opération. Le recours à la rhétorique ultraconservatrice sur le terroir lié à « l'identité française » choque également dans les rangs de la majorité. Alain Juppé s'exprime à ce sujet sur son blog. Il s'inquiète d'un débat qui pourrait remettre en cause l'idée de nation telle que l'histoire de France l'a forgée. Citant Ernest Renan, l'ancien premier ministre et actuel maire de Bordeaux souligne que « l'essence d'une nation, c'est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun. Aucun citoyen ne sait s'il est burgonde, alain ou wisigoth. Tout est dit », commente Alain Juppé. Dominique de Villepin parle de « dérive identitaire ». Il a fustigé hier matin au micro de France Inter « la politique qui fait peur, le doigt tourné vers les étrangers auxquels on fait porter le blâme des difficultés de la France » et a condamné le fait qu'Éric Besson lance un débat sur l'identité nationale trois jours après avoir expulsé des Afghans qui souhaitaient bénéficier du droit d'asile. Kamel Hamza, conseiller municipal UMP à La Courneuve, s'insurge : « On ne peut pas nous demander de chanter la Marseillaise quand on est jeune puis nous fermer la porte à des postes à responsabilité quand on est adulte. » **J.-P. P.**

POINT DE VUE



Le double jeu de la droite

ÉRIC FASSIN
SOCIOLOGUE, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, MEMBRE DE CETTE FRANCE-LÀ.

Nicolas Sarkozy et Éric Besson jouent à l'évidence un double jeu. D'une part, ils instrumentalisent effectivement l'identité nationale à des fins politiques. Il ne s'agit pas seulement d'électoratisme ; c'est surtout que ceux qui répugnent au débat imposé vont paraître suspects, comme s'ils n'étaient pas de bons Français. D'autre part, le président et son ministre affectent de dépolitiser l'identité nationale, avec un discours ouvert, généreux, universaliste : du coup, comment s'y opposer ? Comment ne pas être favorable à la liberté, à l'égalité, à la laïcité ? Le problème, c'est qu'on cherche alors un dénominateur commun, apolitique, qui serait au fondement de la nation. Or toute l'histoire de la nation, depuis la Révolution française, à l'époque de l'affaire Dreyfus ou dans les années 1930, et bien sûr depuis les années 1980, nous montre bien que l'identité nationale est un enjeu politique : c'est un clivage structurant, qui sépare la droite de la gauche. Prétendre dépolitiser l'identité nationale, c'est donc nier la réalité de la démocratie, qui est fondée, non sur le consensus, mais sur le « dissensus ». C'est seulement dans les États totalitaires que tout le monde est censé être d'accord ! Comment déjouer le piège ? C'est d'abord en rappelant l'écart entre les discours et les pratiques. Ainsi, Nicolas Sarkozy, en se faisant avec Benoît XVI l'apôtre de la laïcité positive, et en plaçant le curé au-dessus de l'instituteur, n'a-t-il pas suggéré que la laïcité française serait négative ? De même, si les femmes en France sont libres de se marier, à en croire son discours sur l'identité nationale, pourquoi rendre si difficile la vie des couples binationaux ? On pourrait multiplier les exemples : lorsqu'Éric Besson affirme mettre le service public au cœur de l'identité nationale, n'est-ce pas une autre manière, à peine plus élégante, de nous faire un doigt d'honneur ? Pour ne pas se prendre à détester l'identité nationale, il faudra donc l'arracher au discours qui l'accapare : aimer la France, c'est ne pas aimer cette France-là...

►►► blanc, rouge. Est étranger aujourd'hui celui qui n'est pas culturellement et économiquement calibré sur le parfaitement intégré. (...) Je parlerais plus de "prolétariophobie" à l'échelle mondiale que de xénophobie », expliquait Jean-Pierre Alaux, du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti), dans *l'Humanité* du 5 avril 2008. Plus fondamentalement, cette campagne s'inscrit dans une offensive idéologique globale ultraréactionnaire. Nicolas Sarkozy ne vient-il pas d'exalter, mardi, à Poligny (Jura), « l'identité nationale » au travers du « rapport des Français à la terre » ? Une phrase aux re-

lents inquiétants de Pétain et de son fameux : « La terre, elle, ne ment pas. (...) Elle est la patrie elle-même », après l'armistice du 22 juin 1940. La droite parachève ainsi un remodelage du pays qu'elle pare du nom de République, mais qui s'en éloigne dans les faits et dans l'idéologie, et dont les jalons les plus symboliques sont la loi de février 2005 sur l'aspect « positif » de la colonisation, le discours de Dakar du chef de l'État prétendant que « l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire », les entorses à la laïcité, ou encore la liquidation méthodique des conquêtes sociales de la Libération.

SÉBASTIEN CRÉPEL

LES ÉTRANGERS CITOYENS DE LA CONSTITUTION DE L'AN I

L'immigration n'a pas toujours été envisagée comme une menace pour la nation. Si on remonte aux origines de la République, on constate que les premières Constitutions ont inauguré un citoyenneté basée sur la résidence, estimant que le ciment de la communauté nationale se fondait sur la participation à celle-ci conçue comme un dessein politique. Ainsi la Constitution robespierriste de l'an I (24 juin 1793) énonce à son article 4 : « Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail ou acquiert une propriété ou épouse une Française ou adopte un enfant ou nourrit un vieillard ; tout étranger enfin, qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité de l'humanité est admis à l'exercice des droits de citoyen français. » Approuvée par référendum, cette constitution très démocratique ne put être appliquée du fait de la guerre civile et extérieure menée par la coalition des monarchies européennes.